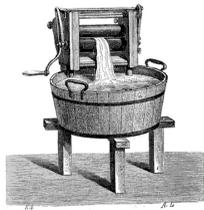


Affaire Bettencourt

Ni Woerth ni Sarkozy n'ont été blanchis
par la justice



*Si ce qui est écrit ici est faux
que Sarkozy et Woerth portent plainte
en diffamation contre l'auteur*

Imhotep
Editions de la Pyramide

Préambule

Il est important de connaître quelques faits ou autrement dit l'environnement moral de ces deux hommes (Nicolas Sarkozy et Eric Woerth) qui clament, relayés par leurs thuriféraires, qu'ils ont été blanchis par la justice et qu'ils sont purs comme l'agneau qui vient de naître. Par exemple il est important de savoir qu'Eric Woerth a déjà eu affaire à la justice, qui l'a condamné, dans l'affaire de l'association ADO avec une peine d'inéligibilité à la clé. Tout sur Woerth est ici : Les petites affaires de l'Immaculé Eric. Quant à Sarkozy à l'heure actuelle ce ne sont pas moins de près de 30 de ses proches qui ont été mis en examen. Vous trouverez dans ce livre les quelques 125 affaires douteuses qui entourent Sarkozy et son clan : Le Sarkozyland et ses méfaits. On y trouve de tout, corruption, fraude fiscale, trafic d'influence, abus de biens sociaux, de biens publics, détournements de fonds, faux témoignages, pots de vin etc. Puisque Sarkozy est pour une loi dur sur la récidive, pour donc que le passé judiciaire éclaire le présent judiciaire, il est juste que le lecteur soit au courant du passé de ces deux hommes.

Affaire Bettencourt

Ni Nicolas Sarkozy ni Eric Woerth n'ont été blanchis par la justice

... et je vais vous le prouver.

Cette affaire de blanchiment (comme pour l'argent liquide piqué dans la caisse par Guéant alors directeur de cabinet du ministre de l'intérieur Sarkozy, piquant l'argent qui servait à lutter contre le crime et fraudant le fisc sans doute avec l'accord de son chef) est en réalité une sorte de tour de passe passe mediatico-judiciaire où la presse a été en-dessous de tout et pour le moins complice volontaire ou non de ce cri d'indignation des deux hommes politiques dont on va parler.

Un peu de droit ne fait pas de mal. Et un peu d'histoire. En ce qui concerne l'histoire, il s'agit ni plus ni moins que d'un supposé (faisons gaffe) transfert d'argent liquide frauduleux venant de Suisse de madame Bettencourt vers Sarkozy via Woerth et avant lui Maistre. L'argent a été tracé par la police et la justice. Les carnets de comptes de Claire Thibout, les relevés de banque ont montré des mouvements d'argent. Les carnets de rendez-vous ont parlé avec des rendez-vous Claire Thibout/Maistre, puis le lendemain Maistre/Woerth et l'après-midi de ce même lendemain Woerth/Sarkozy. Vous aurez tous les détails dans le livre cité plus haut. Il y a aussi dans le journal intime de Banier (condamné pour abus de faiblesse avec notaires, avocats et Maistre pour cette même période) un passage où il écrit que madame Bettencourt lui a dit (dans son journal ce n'est pas une

supposition mais une certitude) que Sarkozy était venu encore (notez bien le encore) chercher de l'argent : « De Maistre m'a dit que Sarkozy avait encore demandé de l'argent. J'ai dit oui ». Or, le même jour (26 avril 2007), à 18 heures, un coursier apportait 400.000 euros en espèces au domicile de Mme Bettencourt ... Lors de l'enquête il a été prouvé que Sarkozy avait menti en indiquant n'être allé qu'une seule fois chez les Bettencourt cette année-là, alors qu'il y était allé au moins deux fois. Il y a également le témoignage indirecte d'une femme de chambre rapporté par le majordome car celle-ci est décédée entre temps, témoignage qui stipule que Sarkozy a touché de l'argent des Bettencourt. Enfin Claire Thibout, qui n'était que témoin, a été traitée par la police et Courroye comme si elle était l'ennemie publique numéro un. Convoquée et interrogée treize fois quand Woerth ne le fut qu'une seule et Maistre deux. Deux voitures de la police et un car de gendarmerie sont venus la chercher en pleine nuit chez ses parents. Les PV de ses auditions tronqués, et trafiqués de ce fait pour discréditer son témoignage, ont fuité immédiatement dans la presse notamment grâce au *Figaro*. Il faut aussi savoir que Claire Thibout n'a fait ces révélations que parce qu'elle fut attaquée en justice pour vol de ces fameux carnets de comptes, ce qui fut une plainte infondée. L'affaire qui était familiale entre la fille la mère et des vautours, s'est transformée à cause d'une attaque incongrue en affaire politique. Si je précise ceci, c'est pour dire que sans cette erreur de l'avocat de madame Bettencourt, nous n'aurions jamais rien su, et donc que cela ne peut en aucun cas être une machination, puisque ce n'est qu'une affaire incidente et initiée par ceux qui n'en avait aucun intérêt.

Venons en au droit. Contrairement à la Grande Bretagne, en France il existe une faille judiciaire temporelle qui permet à nombre d'escrocs de s'en sortir, cela s'appelle la prescription. Dans cette affaire tout est là, la prescription. Et c'est dans l'information insuffisante et dévoyée du bas peuple que les journalistes ont permis à Sarkozy et Woerth de crier à la virginité refaite par la justice comme un chirurgien coud un hymen à une jeune fille, et qu'ils leur permettent de continuer à le crier sans les contrer alors que ce serait leur rôle. Il devrait y avoir un délit de mise en danger de la démocratie, et beaucoup de journalistes politiques et judiciaires devraient être traînés devant un tribunal pour être jugés d'avoir commis ce crime. Sarkozy, qui est le centre de tout, a fait une carrière fondée sur la trahison, l'arrogance, l'amoralité et aidé en cela par une presse aplatie et extatique devant un roi en réalité nu, confondant surcharge énergétique et efficacité, provocation et courage, compétence et blabla. L'INA a fait une étude à moitié finie, mais intéressante portant sur 620 917 sujets des journaux télévisés de TF1, France 2, France 3, Canal+ M6 ou Arte depuis 1995. Si elle est à moitié finie c'est que cette étude qui a voulu déterminer le nombre de passages dans ces journaux, entre autres, des hommes politiques, n'a pas tenu compte de la durée. En nombre de sujets les deux hommes politiques qui arrivent en tête sont Nicolas Sarkozy avec 4.491 sujets, et François Hollande (3.880 sujets). Jacques Chirac (3.361 sujets), le préféré des Français, arrive en 3^è position. Or si le nombre de passages ne fait pas tout, il joue forcément dans l'inconscient et pour ceux qui vont voter en fonction de la notoriété. Les media nous ont donc fourgué du Sarkozy matin, midi et soir. Il reste à savoir ce qu'il en a été de la durée, car cela peut encore creuser l'écart. La presse

nous a créé un monde en deux couleurs, Sarkozy et Hollande, et sans doute les deux plus mauvais présidents que la France n'ait jamais eus. La presse devrait être condamnée pour ce crime contre la démocratie. Par parenthèse la famille Le Pen n'a été pas si mal traitée avec une dixième position, ce qui détruit quelque peu la légende de son ostracisme.

La presse a donc fortement aidé à fabriquer Sarkozy. Elle continue à lui tendre les micros et le laisser en paix, allant le flatter pour des réussites qui non seulement n'en sont pas tant que cela, mais pour lesquelles il n'y est pour rien. Ce fut le cas des dernières élections locales où, non seulement la victoire ne fut pas si éclatante, mais elle le fut par une confusion UMP UDI majeure, et surtout que ces scores sont parfaitement comparables à ceux des municipales (Coppé, le mis en examen en était alors le chef) pour lesquelles Sarkozy n'était pas engagé. Il faisait des conférences notamment pour le Qatar qui aurait payé à sa place les 3 millions d'euros de son divorce. On n'a pas voté pour lui, et ensuite ce sont les victoires des municipales qui ont entraîné les victoires des départementales bien aidées en cela par un rejet massif du pouvoir actuel. L'honnêteté journalistique aurait été non seulement de le dire mais de rabattre le caquet de Sarkozy chaque fois qu'il voulait faire croire que c'était grâce à lui, d'autant que le meeting fondateur de *Les Républicains* (une belle entaille dans la démocratie que ce nom) fut un double échec par une présence faible et une désunion totale avec sifflets au menu. La presse distille donc actuellement une légende : Sarkozy a remis l'UMP en ordre de bataille (c'est faux il y a de grosses divisions) et gagne les élections (c'est faux, ce n'est que la lancée des municipales et la chute

vertigineuse du PS). Les journalistes aident à nouveau à bâtir une image fausse de Sarkozy et lui remet le pied à l'étrier alors qu'elle devrait sans arrêt lui rappeler ses plus de 25 proches mis en examen, ses propres affaires en cours et ses échecs majeurs comme en sont deux preuves terribles : le chaos libyens et le chaos grec alors que la presse nous vantait ses grandes qualités comme ayant sauvé l'Europe de la crise et agit comme un parfait chef de guerre en Libye. Ce sont deux chaos majeurs, deux dangers majeurs dont Sarkozy est en grande partie le responsable, pour l'un pour avoir attaqué la Libye malgré des avertissements circonstanciés, et l'autre pour ne pas avoir prévu dès le début un plan à long terme rapide (il fallu deux ans avant d'agir) pour la Grèce qui n'a survécu qu'à coups de court terme, d'expédients et d'étranglement financier.

Ce rappel à la responsabilité de la presse n'est pas anodin car dans l'affaire Bettencourt nous nous trouvons dans le même champ d'application. Une information minimaliste, tronquée et déformée, et aucun rappel aux faits. La presse aurait dû faire son travail didactique - que je vais faire pour elle - et expliquer pourquoi il y a eu un non lieu pour Sarkozy et une relaxe pour Woerth. Au fait, il n'a pas plus été blanchi par la Cour de Justice de la République qui est une cour à blanchir, que par la justice ordinaire, dans l'affaire de l'hippodrome. Cette cour de non justice a simplement dit qu'elle n'avait pas assez d'éléments pour juger. Une cour normale aurait fait un complément d'enquête et aurait cherché les éléments manquants. Donc Woerth ne peut être blanchi puisqu'on ne déclare pas innocent mais non condamné par manque d'informations. C'est une sacrée différence.

La justice s'est donc intéressée à Sarkozy et Woerth dans l'affaire Bettencourt à cause de l'argent Bettencourt qui aurait circulé depuis la Suisse jusque dans les poches de Sarkozy via Maistre, puis Woerth. Il ne faut pas oublier que le juge Courroye a tout fait pour étouffer cette affaire en la saucissonnant, également par des actions dilatoires et qu'elle n'a pu qu'à moitié aboutir par son dépaysement à Bordeaux après avoir été scindée en deux avec le saisissement de la juge Prévost Desprez qui fut elle aussi dessaisie et poursuivie pour violation du secret de l'instruction dans l'affaire dite du *Monde*, et des fadettes. Elle en a été relaxée en première instance. C'est un trio de juges d'instruction qui fut nommé dont le juge Gentil qui fut violemment attaqué par Henri Guaino qui croit comme tous les élus que toute élection met sur orbite l'élu hors de la planète judiciaire et que ce dernier n'a de compte à rendre à personne, tout juste à ses électeurs à condition qu'ils votent pour lui. Ce juge, plutôt de droite, fut attaqué seul, alors que les décisions étaient collégiales et alors que tout péquin moyen qui en aurait dit la moitié du quart de ce qu'a entendu ce juge aurait été tout droit à la case prison sans passer par la case départ pour outrage à magistrat, cette atteinte à l'institution judiciaire n'a pas donné grands remous et pourtant ces attaques non punies ont lézardé de façon durable la justice. Dans ces attaques il y en a eu une qui avait pour objet de remettre en cause l'affirmation de vulnérabilité de madame Bettencourt au moment des faits, sous prétexte qu'une expertise plusieurs années après les faits ne pouvait être valide. C'est le type même d'argument d'autorité qui fonde sa force dans une superficielle vérité, ou un bon sens immédiat. Comment peut-on déterminer quatre ans après

un état mental ? Il y a deux réponses à cela. L'une qui est de la science pure. On retrouve un mécanisme similaire dans les études d'épidémiologie : où et quand est partie l'épidémie ? Et cela des années plus tard. En matière de cancer par exemple, on connaît les différentes phases. Et avec ces phases on connaît les durées de chacune d'elle, même approximatives. Aussi si vous êtes en phase III par exemple, peut-on vous dire que votre maladie s'est déclenchée environ dix huit mois avant (ce qui ne sera peut-être d'aucun réconfort pour vous). C'est exactement la même chose pour madame Bettencourt et sa démence sénile. Lors de l'expertise on a pu déterminer dans quel état elle se trouvait au moment de celle-ci, à quel niveau la maladie en était et par la connaissance de l'évolution dans le temps de celle-ci déterminer dans quel état elle se trouvait au moment des faits. C'est scientifique et certain. Mais ce n'est pas tout. Il y a eu beaucoup de témoignages des personnes à son service, des médecins, son dossier médical, des infirmiers et infirmières avec notamment cette information que Maistre lui écrivait sur des petits papiers ce qu'elle devait dire. Il se trouve qu'en plus elle entendait mal et qu'enfin son éducation faisait qu'elle pouvait faire illusion parfois. La justice a fini par considérer qu'elle était bien en état de faiblesse puisqu'elle a condamné Maistre et Banier pour son abus. Du reste Sarkozy tout aussi élégant à son habitude, a lui-même déclaré dans ses auditions qu'il avait bien remarqué qu'elle n'avait pas toute sa tête lors de ses visites.

Vers la fin de l'instruction, il semblerait qu'il y ait eu un bras de fer entre les trois juges d'instruction et le parquet dirigé par un proche de Sarkozy a-t-on dit. Il y

aurait eu un deal. Non lieu pour Sarkozy et les autres renvoyés au tribunal sinon blocage.

D'après les attendus du non lieu de Sarkozy et de la relaxe de Woerth, on peut supposer ce qui suit (c'est mon analyse) : les juges d'instruction seraient persuadés que Sarkozy a bien touché l'argent de Bettencourt via Maistre et Woerth. C'est ici que vient le tour de passe de passe qui aurait dû être expliqué et qui a fait que ni Sarkozy ni Woerth ne craignaient rien dans le procès. Le problème majeur et rédhibitoire est que le délit commis par ce transfert illicite d'argent est prescrit par la loi. Innocents ou coupables, peu importe, ils ne peuvent être jugés. Sarkozy et Woerth le savent. Les juges d'instruction, et ceux du procès le savent. Et quand bien même ils seraient coupables, ils pourront en jouer et se transformer en martyrs innocentés par la justice. On peut à nouveau supposer (je n'ai pas d'informations précises) que ces trois juges étaient scandalisés que Sarkozy ni Woerth ne puissent répondre devant la justice de leurs actions frauduleuses. Il y eut alors l'abus de faiblesse non prescrit par la loi. Car en plus de leur « forfaiture » possible d'avoir touché illicitement de l'agent en plus frauduleux, cela s'est fait dans un contexte évident d'abus de faiblesse. Il n'y aurait donc pas un seul forfait, cet argent, mais un second aggravant le premier, un abus de faiblesse. Le problème était simple concernant Sarkozy, il ne pouvait y avoir abus de faiblesse (même si manifestement madame Bettencourt était en état de faiblesse quand Sarkozy l'a rencontrée, ce que lui-même a reconnu implicitement) prouvée que si on avait la preuve, non de la faiblesse, ce qui était acquis, non de ses visites, ce qui était aussi démontré, mais du produit du forfait, en somme de l'argent. Ne pouvant trouver

l'argent, ou sa trace chez Sarkozy, il était impossible de l'envoyer devant un tribunal. Pour Woerth ce fut pareil : pas de trace d'argent entre ses mains, pas d'abus prouvé. Ce fut du reste surréaliste, l'arrogance de Woerth ricanant qu'il ne pouvait pas prouver qu'il n'avait pas touché d'argent, une litote assez médiocre, et les questions des juges sur cet argent alors qu'ils savaient que de toutes façons Woerth ne pouvait pas être vraiment jugé à cause de la prescription, et qu'en plus n'étant pas en contact direct avec Madame Bettencourt, Maître étant l'Hermès de service (dieu messager et protecteur des marchands et des voleurs) il pouvait prétendre ignorer l'état de faiblesse de cette dernière. Les causes Woerth et Sarkozy étaient perdues d'avance pour la justice. On peut se demander en fin de compte si ces questions sur cet argent frauduleux n'était pas une manière pour la justice de faire savoir au petit peuple les turpitudes des grands, même s'ils ne pouvaient être jugés, l'information elle était donnée. Malheureusement la presse ne joue pas son rôle et fait les gros titres sur d'abord le non lieu de Sarkozy et ensuite la relaxe de Woerth. Et ne voilà-t-il pas que certains élus de gauche vont se prostituer à regretter leurs propos antérieurs ignorant totalement le fond du procès, dont on va parler, pour ne retenir qu'un mot : relaxe, oubliant les attendus qui sont l'essentiel.

Dans l'affaire Bettencourt ni Woerth ni Sarkozy n'ont été blanchis. Il n'y a pas ici qu'un problème sémantique, il y a une réalité juridique. Woerth ne peut avoir été blanchi dans le transfert de fonds frauduleux pour la bonne raison que pour être blanchi il faut être jugé et ensuite innocenté. Woerth n'a pas été blanchi pour l'argent suisse de Bettencourt puisqu'il n'a pas pu

être réellement jugé, il y avait prescription. Sarkozy n'a pas pu être blanchi puisqu'il y a eu un non lieu, n'est pas allé devant un tribunal, et n'a pu être innocenté. La relaxe de Woerth est due à la prescription, et le non lieu de Sarkozy l'a été non pour manque de preuves mais insuffisance de preuves et prescription. Non seulement ces deux-là n'ont pas été blanchis, mais ils ont été sévèrement épinglés par la justice dans les attendus, et c'est là où la presse est terriblement coupable, car les attendus sont sans pitié et accablants. Tant dans les attendus pour Sarkozy que pour Woerth les juges laissent supposer qu'il y a bien eu abus de faiblesse de la part de Sarkozy et que Woerth a bien touché l'argent et l'a transmis à Sarkozy. Pour que vous en soyez certains voici une partie des attendus qui ne laissent aucun doute :

Non lieu (pour insuffisance de preuves et non aucune preuve) de Sarkozy qui lui a fait écrire ce mensonge sur sa page Facebook dès celui-ci connu : « En décidant d'un non-lieu, la justice vient de me déclarer innocent dans le dossier Bettencourt », les attendus :

- « Il résulte de l'information que la situation de faiblesse apparente de Liliane Bettencourt était parfaitement connue de Nicolas Sarkozy, lorsque celui-ci s'est présenté à deux reprises à son domicile les 10 et 24 février 2007 ».
- « Il existe également des charges suffisantes à l'encontre de Nicolas Sarkozy d'avoir le 24 février 2007 sollicité un soutien financier illégal d'André et Liliane Bettencourt de nature à entraîner pour eux des conséquences gravement préjudiciables ».

- « Le comportement incriminé de Nicolas Sarkozy, à savoir sa demande d'un soutien financier occulte, nécessairement en espèces, formulée à Liliane Bettencourt, personne âgée et vulnérable, alors qu'il exerce les fonctions de ministre de l'intérieur, et qu'il est candidat déclaré à l'élection présidentielle, est un comportement manifestement abusif ».
- Un chauffeur des Bettencourt, Dominique Gautier, a également rapporté sur procès-verbal ce que lui avait raconté la meilleure amie de Liliane Bettencourt, qui s'était confiée à elle : « Elle lui avait dit que Nicolas Sarkozy était venu les voir, elle et son mari, pour "leur demander des sous" », écrivent les juges. Le témoignage du chauffeur vient « incontestablement donner du poids à la mention portée sur l'agenda de François-Marie Banier à la date du 26 avril 2007 », poursuivent les magistrats.
- « les affirmations de Nicolas Sarkozy sont totalement démenties par les déclarations concordantes des membres du personnel de Liliane Bettencourt ».
- « Il n'est pas démontré, écrivent les juges, que ce soit la demande de Nicolas Sarkozy du 24 février 2007 (...) qui a conduit Liliane Bettencourt aux actes gravement préjudiciables auxquels elle a consenti de mise à disposition, notamment à celui de 400.000 euros du 26 avril 2007, puisque la responsabilité en incombe à Patrice de Maistre et que celui-ci avait déjà obtenu un premier acte de mise à disposition le 5 février 2007, avant la visite de Nicolas Sarkozy.»
- « Eric Woerth a accepté des sommes en espèces provenant d'un circuit financier manifestement illicite mis en place par Patrice de Maistre. »

Dans ce non lieu on le voit clairement, ce qui manque ce sont les preuves absolues, mais la conviction des juges semble faite, et si ça c'est l'innocenter : ***Il existe également des charges suffisantes à l'encontre de Nicolas Sarkozy d'avoir le 24 février 2007 sollicité un soutien financier illégal d'André et Liliane Bettencourt de nature à entraîner pour eux des conséquences gravement préjudiciables.*** Il faut également noter ce qui concerne Woerth et ne laisse pas de doute : Woerth « a bénéficié à deux reprises de sommes d'argent qui lui ont été remises par Patrice de Maistre », début 2007, en l'occurrence 50.000 euros puis «une somme indéterminée». Les juges estiment établi que l'ancien ministre « avait connaissance de leur origine frauduleuse », mais se gardent de dire à quelle infraction correspondait « le recel » pour lequel ils le renvoient devant le tribunal. On voit que le risque de prescription est latent dans le renvoi.

Relaxe de Woerth, les attendus :

- « Éric Woerth a profité de sa qualité de trésorier de la campagne de Nicolas Sarkozy pour favoriser l'obtention de la Légion d'honneur par Patrice de Maistre. Éric Woerth est intervenu non pas en sa qualité de député de l'Oise et en raison de la carrière de Patrice de Maistre, mais bien en raison de l'attitude de ce dernier pendant la campagne »
- « Pour autant, la saisine de la juridiction est délimitée par son acte de saisine qui est l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel du 02 juillet 2013 et par l'articulation du délit de trafic d'influence telle que retenue par les magistrats instructeurs. S'il est établi qu'Éric Woerth est bien à l'initiative de la demande de Légion d'honneur pour Patrice de Maistre, gestionnaire

d'un des plus importants family-office de la première fortune de France, dans des conditions totalement atypiques, celle de trésorier de la campagne de Nicolas Sarkozy, pour autant il n'est pas démontré l'existence d'un pacte de corruption dont la contrepartie serait l'emploi de Florence Woerth au sein de ce même family-office. Dans ces conditions, si Patrice de Maistre a voulu "rendre service" à Éric Woerth en recevant puis en embauchant à l'été 2007 Florence Woerth en raison de la qualité de ministre du budget de son époux, dans le but d'un avantage ultérieur, pour autant il n'est pas établi que cet acte constitue la contrepartie de la démarche d'Éric Woerth pour l'obtention de la Légion d'honneur. »

- «Ainsi au vu des agendas des différents protagonistes, des déclarations de Claire Thibout, des rendez-vous préalables, des remises d'argent provenant de Suisse, il apparaît peu probable que les rendez-vous de janvier et février 2007 entre Patrice de Maistre et Éric Woerth n'aient eu pour objectif que de parler de la carrière de Florence Woerth et de l'avenir des petites entreprises. Il existe donc une forte suspicion de remise d'argent des fonds Bettencourt, sans que la démonstration de la remise ne soit totalement acquise.»

Il est très intéressant de regarder de très près les deux premiers paragraphes. En clair, d'après ce que je comprends Woerth n'a pas obtenu (dans des conditions qui dénotent évidemment une démarche très particulière, papier à tête de la campagne, demande envoyée au candidat ministre, de l'intérieur et non de l'économie, mot manuscrit (mensonge au passage de Woerth lui qui ne ment jamais disant que la formule était habituelle, or ce n'est pas le cas comme l'a confirmé son assistante,

démarche totalement atypique tant en général qu'en particulier pour Woerth lui-même) la breloque pour Maistre pour le remercier d'engager son épouse (engagée elle aussi de façon atypique, pas le profil, salaire deux fois supérieur à celui du profil etc.) mais pour son aide dans la campagne de Sarkozy. Or les Bettencourt et lui n'ont versé que le plafond en chèque, ce qui n'était pas un exploit en soit compte tenu des fortunes de chacun et ne mérite en aucun cas la légion d'honneur. Peut-on donc penser, et supposer que les juges l'ont également pensé, que ce serait pour le remercier pour les supposés fonds illicites qu'il aurait réussi à obtenir de Bettencourt ? Le second paragraphe est éclairant, car il stipule que le tribunal n'a pas pu chercher dans ce sens car il n'avait pas été saisi pour cette piste là et que : « la saisine de la juridiction est délimitée par son acte de saisine ». Les juges d'instructions auraient fait une erreur d'aiguillage : le pacte de corruption serait donc non pour l'engagement de madame Woerth, mais pour le financement illégal de la campagne de Sarkozy, ou tout le moins un remerciement pour celui-ci ? Le tribunal dit clairement que la breloque vient en remerciement du financement de la campagne Sarkozy. Innocent Woerth ? Le tribunal ajoute ceci qui est lourd de sens : « Il existe donc une forte suspicion de remise d'argent des fonds Bettencourt, sans que la démonstration de la remise ne soit totalement acquise. ». Il y a une forte suspicion de remise d'argent. Juste le manque de preuves. Innocent le Woerth ? Où dans ces attendus est-il clairement spécifié que Woerth est lavé de tout soupçon ? Où dans les attendus du non lieu et du renvoi devant le tribunal Woerth est-il blanchi où il est écrit : « Eric Woerth a accepté des sommes en espèces provenant d'un circuit financier

manifestement illicite mis en place par Patrice de Maistre. » ? Où dans ce non lieu Sarkozy est-il déclaré innocent quand il est écrit : « Il existe également des charges suffisantes à l'encontre de Nicolas Sarkozy d'avoir le 24 février 2007 sollicité un soutien financier illégal d'André et Liliane Bettencourt de nature à entraîner pour eux des conséquences gravement préjudiciables » ?

Si tout ce qui est écrit ici est faux, que Sarkozy et Woerth portent plainte en diffamation.

imhotep.forumlogos@free.fr

Pour information, avant appel, les autres condamnations (dont notaires et avocats), ce qui vous donne une idée de comment fonctionne la justice :

Patrice de Maistre 30 mois de prison dont 12 avec sursis, 250.000 euros d'amende et la confiscation de biens saisis.

François-Marie Banier 3 ans de prison dont 6 mois avec sursis, 350.000 euros d'amende et la confiscation de biens saisis.

Martin d'Orgeval 18 mois de prison avec sursis et 150000 euros d'amende.

Carlos Vejarano 18 mois de prison dont 9 mois avec sursis et 250000 euros d'amende.

Jean- Michel Normand 12 mois de prison avec sursis et 100.000 euros d'amende.

Stéphane Courbit amende de 250.000 euros

Pascal Wilhelm de 30 mois de prison dont 12 mois et 250.000 euros d'amende

Patrice Bonduelle de 6 mois de prison avec sursis et
80.000 euros d'amende